

LES PROMESSES EN DOIS de l'Écureuil

Doubl'O : le nom du produit d'épargne proposé en juillet 2001 par la Caisse d'épargne était sans équivoque. Il promettait monts et merveilles. Un doublement du capital en six ans « *et en toute sécurité* ».

Sauf que le produit miracle s'est révélé médiocre. Les épargnants n'ont rien gagné. Ils ont juste récupéré leur capital. La colère monte depuis quelques mois, ravivée par les 700 millions de pertes de l'Écureuil. Des collectifs se sont créés et appellent à une manifestation aujourd'hui contre les abus des banques.

Le Rémois Christophe Sauvez fait partie des 58.000 souscripteurs séduits par les arguments commerciaux de la Caisse d'épargne. « *Je venais de récupérer 60.000 € après la vente d'une maison. Je souhaitais les placer sur un plan d'épargne logement. Je ne voulais pas de placement à risque après avoir perdu plus de 2.000 € dans un plan d'épargne en actions à la Banque populaire. Un conseiller m'a montré une simulation et convaincu de la placer sur Doubl'O. Il m'a précisé que l'offre valait le coup mais qu'il fallait faire vite.* » Christophe Sauvez, à l'instar de milliers de clients de Champagne-Ardenne et de Picardie, signé, appâté par les perspectives de

**« J'ai perdu
14.613,66 euros »**

ce produit de fonds communs de placement (FCP) constitué de douze valeurs internationales. Le client rémois se souvient de l'insistance de son conseiller à l'argumentaire bien rodé : « *Il n'y a pas de plafonnement de la performance.* » Avec le recul, la formule prête à sourire. Non

seulement Christophe Sauvez n'a pas multiplié par deux sa mise de départ mais il chiffre ses pertes à 14.613,66 €. « *C'est ce que m'aurait rapporté mon plan d'épargne-logement à 3,27%. Je peux également ajouter les 213 € de droit d'entrée qui m'ont été prélevés.* »

Christophe Sauvez est d'autant plus amer qu'il avait convaincu ses parents de souscrire. Grâce à un forum internet, il s'est aperçu qu'il n'était pas

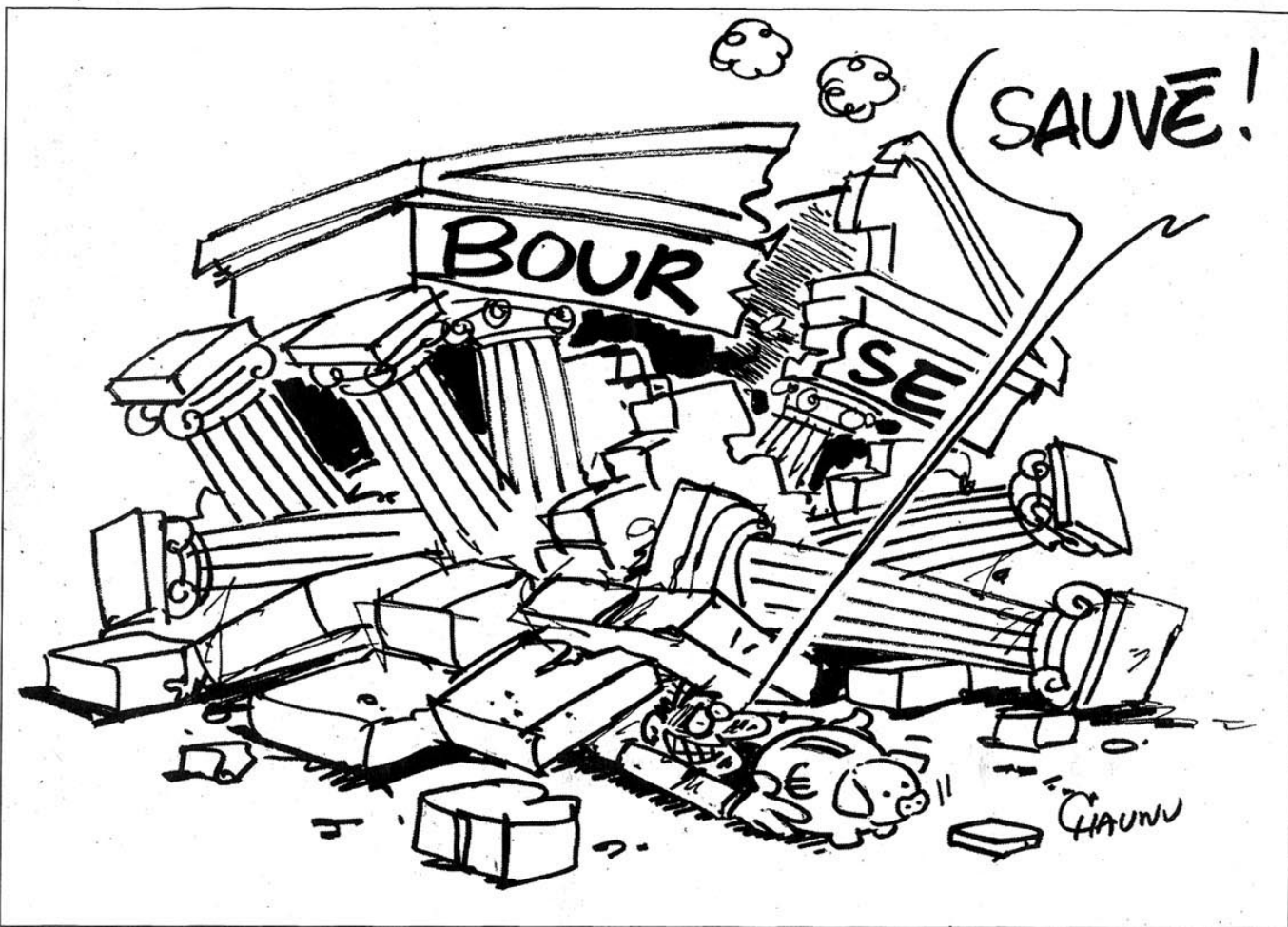
une victime isolée. Il a décidé de rejoindre le collectif Lagardère, qui regroupe des épargnants mécontents, et de réclamer réparations : « *J'irai jusqu'au bout* », prévient-il.

Noël Hogue, un Nordiste à la tête du collectif, ancien cadre de la Caisse d'épargne, a déposé plainte à la direction de la concurrence et à l'Autorité des marchés financiers. Il appelle aujourd'hui à une journée de mobilisation nationale

pour protester contre les mauvais conseils de l'établissement. Des critiques relayées parfois par les syndicats.

Par-delà la polémique, le changement de stratégie de ces établissements à vocation sociale devenues des banques commerciales pose problème. « *Benefic* », produit de la Poste, avait provoqué un scandale similaire en 2003.

« *Ce ne sont plus des conseillers mais des commerciaux*



Une promesse d'indemnisation

qui nous démarchent par téléphone », s'insurge Luc Goulet, un épargnant de Guignicourt (Aisne) Après avoir placé 45.000 €, il réclame, comme la publicité l'annonçait, le doublement de son capital.

« *Un responsable m'avait promis une indemnisation au téléphone sous réserve d'ouvrir un contrat d'assurance-vie. Finalement, il s'est ravisé au moment de faire le chèque. Ca m'aurait au moins permis de ne rien perdre. Vu leur attitude, je ne me laisserai pas faire.* »